

**AIGOUAL, CAUSSES ET GORGES**  
**Muriel TRESCARTE**  
**LA MOSAÏQUE**  
**48150 Gatuzières**  
 04 66 45 64 10/06 74 58 28 85  
 E-mail: [tresjlm@orange.fr](mailto:tresjlm@orange.fr)

**CONTRAT DE LOCATION année 2011**  
**D'UNE CHAMBRE D'HÔTE**  
**classement 3 épis GÎTES DE FRANCE**

Entre le soussigné, locataire et Muriel Trescarte, il est convenu et arrêté comme suit :

<b>SEJOUR DEMANDE: DU:</b> . . . . / . . . . / . . . . .	<b>AU:</b> . . . . / . . . . / . . . . .
--	--

Jour d'arrivée entre 16h et 19h/Jour de départ avant 10h

<b>Le soussigné:</b>		<b>Réserve:</b>		
NOM		Chambre d'hôte:		
Prénom		La Mosaïque	lit 160 + 2 lits gigogne	Nombre de personnes :
Adresse		Le Boutis	lit 160 + 2 lits gigogne	Nombre de personnes :
CP		Les Jumeaux	2 lits 90	Nombre de personnes :
Tel		<b>TARIFS 2011</b>	<b>Basse saison</b> 2 pers 52€ 3 pers 65€ 4 pers 72€	<b>/ juil-août</b> 2 pers 55€ 3 pers 68€ 4 pers 75€
Email		<b>PROMOTION</b>	<b>01 au 13 juil</b>	<b>2 pers 50€</b>

Verse le montant de l'acompte, soit : . . . . . €

- chambre d'hôte: acompte de 25 % du montant total du séjour
- paiement par chèque ou par chèques vacances.

Déclare avoir pris connaissance des conditions , règlement et tarifs , les accepte et s'engage à les respecter.

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements.

BON POUR ACCORD LE: SIGNATURE:

Muriel Trescarte s'engage à réserver, selon les conditions de location et aux dates ci-dessus acceptées:-un séjour en chambre d'hôte pour : . . . . .

Demande reçue le: . . . . .

Cadre réservé à M.Trescarte -Acompte de . . . . .€, \_ versé le: . . . . .

Bon pour acceptation de Muriel Trescarte :

**Année 2011**

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

**AIGOUAL, CAUSSES ET GORGES**  
**Muriel TRESCARTE**  
**LA MOSAÏQUE ANNEE 2011**  
**48150 Gatuzières**  
04 66 45 64 10/06 74 58 28 85  
E-mail: [tresilm@orange.fr](mailto:tresilm@orange.fr)

ART. 1) Il doit être établi un contrat de location par séjour.(Si le délai de réservation le permet )

ART.2) Le contrat doit être complété et signé, en respectant les jours précis d'arrivée et de départ, ainsi que les modalités de réservation.

ART.3) **Conclusion du contrat:**La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir à Muriel Trescarte un acompte de 25% du montant total du séjour accompagné du contrat de location dûment rempli et signé.

ART.4) **Annulation par le client:**

1. toute annulation doit être notifiée par lettre adressée à Muriel Trescarte 48150 Gatuzières.
2. si l'annulation intervient plus de 24 h avant le début du séjour, l'acompte reste acquis à M.Trescarte.
3. Si l'annulation intervient moins de 24 h avant le début du séjour, l'acompte reste acquis à M.Trescarte qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.
4. Si le client ne se manifeste pas avant 19 h le jour prévu du début du séjour, le présent contrat devient nul et M.Trescarte peut disposer de sa chambre;l'acompte reste acquis.
5. En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis à M.Trescarte.

ART.5) **Solde:**Le solde du séjour doit être réglé le jour d'arrivée.

ART.6) **Arrivée:** en cas d'arrivée tardive ou différée, prévenir M.Trescarte.

ART.7) **Taxe de séjour:** la taxe de séjour est une redevance locale qui finance la promotion de notre région.Le client doit s'en acquitter auprès de M.Trescarte qui la reverse au Trésor Public.

ART.8) **Utilisation des lieux:** le client devra respecter le lieu qui l'accueille,il s'engage à restituer la chambre en bon état.

**BON POUR ACCORD** .....  
**SIGNATURE** .....